

Phase 1 - Compléter d'ici moins de 12 mois

Mettre en place un comité de suivi au PDZA

Agir à titre de Table de concertation agricole forestière en bonifiant la composition du comité si nécessaire et en appuyant la création de tables sectorielles selon les besoins

Embaucher une "ressource humaine" dédiée **voir détail dernière page*

Analyser les coûts/bénéfices de l'adhésion au programme "Banque de terre" provincial avec RH nécessaire, *en faire la promotion par le biais d'une "stratégie relève" le cas échéant.*

Création d'un guichet unique d'accompagnement au CLD par la connaissance et la maîtrise des services de deuxième ligne disponibles et une adaptation des services de première ligne.

Développer ou participer au développement d'une "banque d'opportunités" complémentaire à la Banque de terre

Maintenir et bonifier le répertoire agrotouristique et le promouvoir

Élaborer une stratégie complète pour encourager et soutenir l'établissement de la relève

Phase 2 - Initier la mise en place d'ici 12 à 24 mois maximum

Soutenir les initiatives des marchés publics locaux et plus particulièrement ceux ayant le plus de retombées pour les producteurs et potentiellement rentabilisables

Développer l'agrotourisme en l'arrimant à toute offre touristique en place et planifiée

Soutenir le développement et la diversification des abattoirs régionaux

Soutenir le développement de productions émergentes, notamment en régie biologique

Évaluer et soutenir les initiatives de partage de ressources humaines et matérielles (ex. CUMO, CUMA, etc.)

Développer les capacités entrepreneuriales agricoles et forestières, notamment par des formations adaptées

Réviser la réglementation municipale et de la MRC ayant un lien avec l'agriculture et la foresterie.

Étudier les mesures fiscales afin d'inciter à la mise en valeur agricole et forestière

En continu et prioritaire

Connaître et promouvoir le poids économique de l'agriculture, de la foresterie et de l'agroalimentaire

Former et informer les élus, les citoyens et les producteurs agricoles et forestiers concernant la mise en œuvre du PDZA

Valoriser les produits et les métiers agricoles et forestiers

Initier d'ici 24 à 36 mois ou selon l'avancement des actions pré-requises

Faire la promotion des métiers agricoles et forestiers auprès des jeunes

Mettre en place un "Séjour exploratoire agricole"

Promouvoir les actes de citoyenneté (bons coups) en lien avec l'agriculture et la foresterie

Organiser un concours photo pour mettre en valeur le territoire

Maintenir et promouvoir la "Soirée reconnaissance" de la chambre de commerce en y intégrant les volets agricoles et forestiers

Évaluer certaines lois provinciales ayant un impact sur l'agriculture et la foresterie

